

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Madame Thérèse BLANCHIER – Maire.

Membres présents : Thérèse BLANCHIER Maire, Thierry VERRECCHIA 1^{er} Adjoint, Zahia GABA 2^{ème} Adjointe, Stéphane DAUDIER, Sonia SENECHAL, Elodie CREPIN, Magali GUIMONT, Sylvie NESSLER, Guénaël CHEVIRON.

Absents excusés : Francis VIVAT 3^{ème} Adjoint, Adrien BOTINEAU (Pouvoir à Mme BLANCHIER), Éric BOURGUET (pouvoir à M DAUDIER), Emmanuelle GONCALVES (pouvoir à Mme GABA).

Absents : Denise LAURENT-LESCASSE, Alexandre SWIDERSKI.

Secrétaire de séance : Elodie CREPIN.

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance 12 octobre 2021, le compte-rendu est approuvé et signé par tous les membres présents.

Elle présente les pouvoirs au nombre de quatre.

N°2021-45 Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse

La commune de Vaugrigneuse subit lors de fortes précipitations des phénomènes de ruissellement en particulier sur le bourg de Vaugrigneuse : les eaux de ruissellement proviennent des champs en bordure de la rue du Bois des Nots et du parking de la salle polyvalente.

Madame le Maire indique qu'une étude est menée depuis cet été avec une hydrologue du PNR afin de trouver des solutions pour limiter au maximum ces ruissellements. Plusieurs scénarii sont envisagés : créations ou agrandissements de fossés, créations de lieu de rétention des eaux de ruissellement, aménagements qui imposent de faire réaliser le bornage des limites entre le domaine communal et les parcelles agricoles.

Dans le cadre des aides à l'aménagement de lutte contre le ruissellement en milieu urbain, agricole, forestier et naturel, la commune de Vaugrigneuse peut solliciter le PNR une subvention pour cette étude.

Le coût de réalisation de cette étude est estimé à 3 000,00€ H.T. soit 3 600,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter pour ce projet une subvention au PNR départementale au titre des aides à l'aménagement de lutte contre le ruissellement en milieu urbain, agricole, forestier et naturel,

DEMANDE que le subventionnement du montant hors taxes des travaux soit accordé au taux maximum en vigueur,

Questions diverses

Travaux de sécurisation entre les deux écoles (rue du bois des Nots) :

La subvention au titre des amendes de police a été obtenue. La notification officielle nous parviendra prochainement.

La subvention représente 50% du coût soit 22600 €.

Où en est le projet d'installation d'une antenne multi-opérateur au cimetière ?

Pour rappel, le cimetière, partagé avec Courson, est géré par le SIVU.

Or il y a des réticences au sein du SIVU et de la population, l'antenne devant être installée à l'intérieur du cimetière.

Il est prévu de revoir jeudi M. Artoré, maire de Courson, pour en reparler.

Prochaines réunions de quartier :

Sujets abordés lors de la réunion de la rue des Préaux :

- Passage piéton : préconisation du département : décaler le passage piéton afin que celui-ci ne débouche pas sur le chemin en face de la rue des Préaux. Le département revient vers nous quant à la signalétique verticale.
- Installation d'un miroir
- Eclairage sur le chemin des Préaux : voir s'il est possible de se raccorder quelque part
- Délimitation des places de stationnement

Où en est la révision du PLU ?

Ce sera une modification du PLU, pas une révision.

Le cabinet qui va nous aider est choisi. Nous avons effectué récemment la réunion de lancement.

Si le calendrier initial est respecté, une réunion publique aura lieu au printemps.

Le zonage ne sera pas modifié.

Cette modification n'aura pas d'incidence sur les permis en cours.

Voie douce Vaugrigneuse - gare autoroutière :

Madame le Maire a vu Dany Boyer, présidente de la CCPL, à ce sujet.

Il y aura prochainement une réunion de travail entre les communes concernées et le département.

La déclaration d'utilité publique a été approuvée par la préfecture il y a plus de 6 mois. Il peut donc y avoir expropriation si aucun accord n'est trouvé avec les propriétaires des terrains concernés.

Pour information, c'est le département qui gère ce projet.

Trou sur la D131 à la sortie du village rebouché x fois :

Voir avec le département afin qu'une réparation pérenne soit effectuée.

Autres sujets évoqués par les administrés :

- Mare aux chats :

Mise en place d'un dos d'âne : Certains sont pour, d'autres sont contre.

- Vitesse des véhicules rue de la Fontaine :

Certaines voitures roulent très vite. Attention cependant à l'impression d'insécurité quand on est piéton, même si la voiture ne roule qu'à 50 km/h.

Concrètement, nous attendons l'arrivée du lotissement de la Besace afin de repenser la circulation sur cette portion.

- Portion entre le carrefour des Morinières et la maison de retraite :

Sur cette portion les trottoirs sont plus ou moins larges.

Les herbes ne sont pas taillées sur le bord du trottoir, cela permettrait de récupérer un peu de largeur.

- Miroir rue Fernand Marchand :

Ce carrefour est situé sur la commune de Briis sous Forges, nous ne sommes pas concernés.

- Nuisances dues aux véhicules agricoles :

L'activité des agriculteurs est soumise à la météo, ce qui peut entraîner des sorties de véhicules agricoles la nuit. C'est la vie à la campagne, nous n'allons pas règlementer la circulation des agriculteurs.

On peut à contrario constater que les tracteurs sont très gênés par les véhicules stationnés de long de l'Orme gras.

- Travaux d'éclairage prévus :
 - Rue de la Fontaine en face de l'arrêt de bus
 - Rue du marais
- Eclairage public :

Aujourd'hui, l'éclairage démarre quand le soleil se couche et s'arrête à 0h30.

La mairie va reprendre en charge le réglage des horaires.

Francis Vivat a fait des études qui montrent que la commune peut économiser de l'argent en gérant les heures d'éclairage.

Des études montrent également qu'il n'y a pas d'incidence sur les cambriolages.

- Règles de bon voisinage :

Elles sont rappelées régulièrement dans les lettres d'info, et disponibles sur le site Internet de la commune.

Malheureusement ce n'est pas toujours une méconnaissance des règles, certaines personnes manquent tout simplement de civisme, et de respect !

Arbre destiné à la cour de récréation (achat couplé avec les arbres du verger) :

Il serait idéal de le planter dans les 3 semaines qui viennent

Sylvie Nessler doit relancer Marion du PNR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h18

ÉMARGEMENTS :

T. BLANCHIER :	D. LAURENT-LESCASSE : absente
T. VERRECCHIA :	A. BOTINEAU
Z. GABA : absente (pouvoir à Mme SENECHAL)	S. NESSLER
F. VIVAT :	A. SWIDERSKI : absent
M. GUIMONT :	E. CREPIN
S. DAUDIER	G. CHEVIRON : absent (pouvoir à M VERRECCHIA)
S. SENECHAL	E. GONCALVES : absente (pouvoir à Mme BLANCHIER)
E.BOURGUET : absent (pouvoir à M DAUDIER)	